Nations Unies

S/PV.7917



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7917e séance

Jeudi 6 avril 2017, à 10 heures

New York

Président :	Mme Haley	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haiato
	Égypte	M. Aboulatta
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2017/271)

Lettre datée du 5 avril 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2017/285)

17-09289 (F)





La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2017/271)

Lettre datée du 5 avril 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2017/285)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de l’intégration africaine de la République du Mali.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance. J’ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à M. Lacroix, qui participe pour la première fois à une séance du Conseil en cette qualité.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2017/271, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali, ainsi que sur le document S/2017/285, qui contient le texte d’une lettre datée du 5 avril 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de m’accueillir au Conseil pour la première fois.

(*l’orateur poursuit en français*)

C’est avec un grand plaisir que je m’adresse au Conseil de sécurité pour la première fois depuis ma nomination à la tête du Département des opérations de maintien de la paix. Je voudrais tout d’abord rendre hommage à mon prédécesseur, Hervé Ladsous, pour son dévouement et ses efforts inlassables au profit de la paix. Le Conseil peut être assuré que c’est avec détermination et conviction que je relève le défi qui m’a été confié, et c’est avec la plus grande franchise et la plus grande transparence que j’entends travailler avec le Conseil de sécurité.

Il y a deux semaines environ, j’ai eu l’opportunité, avec Hervé Ladsous, de me rendre au Mali et de m’entretenir avec ses autorités, notamment le Président Ibrahim Boubacar Keita, les membres du Gouvernement – dont le Ministre Abdoulaye Diop –, et la médiation internationale, dont je salue le chef de file, l’Algérie, ainsi qu’avec les personnels de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et de l’équipe de pays des Nations Unies, qui font un travail remarquable dans des conditions difficiles.

Comme souligné dans le rapport du Secrétaire général dont est saisi le Conseil (S/2017/271), ces derniers mois ont enregistré des progrès positifs dans la mise en œuvre de l’Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Malgré l’attaque ignoble perpétrée contre le camp du Mécanisme opérationnel de coordination à Gao le 18 janvier, l’opérationnalisation des patrouilles mixtes dans cette ville est effective depuis le 20 février. Après Gao, Kidal et Ménaka, le Comité de suivi de l’Accord a annoncé avant-hier l’installation des autorités intérimaires à Taoudénit et à Tombouctou avant le 13 avril. Ces avancées illustrent le retour graduel de l’autorité de l’État dans le nord du Mali, dans le cadre des arrangements intérimaires, et la MINUSMA, notamment à travers l’usage actif de ses bons offices, met tout en œuvre pour aider les parties à obtenir des résultats concrets sur le terrain.

Nous devons, cependant, nous assurer que ces nouvelles autorités et unités mixtes disposent des moyens adéquats pour remplir leurs responsabilités politiques et sécuritaires, et que les services de base soient mis rapidement à la disposition des populations. De plus, il est primordial de clarifier la durée de ces arrangements intérimaires, compte tenu de leur début tardif, ainsi que le statut des groupes dissidents vis-à-vis de la Coordination des mouvements de l’Azawad et de la Plateforme dans le cadre des mécanismes de suivi. Les autorités maliennes nous ont indiqué que ces questions étaient en cours de discussion.

En ce sens, la Conférence d’entente nationale, qui s’est conclue ce dimanche 2 avril, fut une occasion unique de rassembler les différents segments de la population malienne, ainsi que les parties signataires. Malgré une participation tardive de certains acteurs

clefs, tels que la Coordination des mouvements de l'Azawad, et de l'opposition politique, les Maliens et Maliennes des différentes régions du pays ont pu se parler pour la première fois depuis la crise de 2012. Nous espérons que les avancées réalisées durant ces cinq jours serviront de socle à l'élaboration d'une charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale, et enrichiront le processus de révision constitutionnelle, conformément aux dispositions fixées dans l'Accord pour la paix.

Cependant, avec les élections de 2018 en ligne de mire, et en dépit des avancées des derniers mois, nous ne pouvons pas ignorer les retards importants enregistrés et la fragilité des gains réalisés. Dans l'ensemble, la mise en œuvre de l'Accord demeure lente. La stratégie nationale sur la réforme du secteur de la sécurité n'est pas finalisée. Les critères d'intégration des combattants issus des groupes signataires n'ont pas encore été déterminés et les huit sites de cantonnement construits par la MINUSMA demeurent vides. Des réformes à plus long terme sur le plan institutionnel et sécuritaire sont nécessaires, notamment s'agissant du futur de l'armée nationale reconstituée. Cette absence de clarté sur le cadre institutionnel entrave les efforts sur le terrain et ne contribue pas à instaurer un climat de confiance entre les parties. Une telle situation favorise la fragmentation du paysage sécuritaire et politique et rend encore plus complexe notre travail pour la paix. À cet effet, il est plus que jamais important pour la MINUSMA de poursuivre avec vigueur son rôle politique et son soutien au processus de paix.

Sur le front sécuritaire, la situation demeure préoccupante. Les attaques des groupes terroristes continuent et sont de plus en plus sophistiquées. Je rends hommage à la MINUSMA et particulièrement à la mémoire des soldats qui ont perdu leur vie au service de cette opération. Je rends également hommage à la mémoire du soldat français de l'opération Barkhane qui a perdu la vie hier. Comme le savent les membres du Conseil, une nouvelle alliance regroupant les groupes terroristes les plus actifs du Mali s'est créée sous la bannière d'Al-Qaida et sous la direction d'Iyad ag Ghali, le chef d'Ansar Eddine. Le groupe Daech, quant à lui, fait lentement son apparition dans la bande sahélienne. Cette convergence de menaces est particulièrement préoccupante dans un contexte où, souvent, la présence de l'État est faible, parfois même inexistante, et où la mise en œuvre de l'Accord de paix doit encore se traduire par des résultats tangibles sur le terrain.

De plus, le centre du pays demeure le théâtre de vives tensions, elles-mêmes attisées par des groupes extrémistes qui, défiant l'autorité de l'État, procèdent à des assassinats ciblés et forcent la fermeture des écoles dans certaines localités, privant les enfants de leur éducation. En réponse à cette situation, les autorités maliennes ont élaboré un Plan de sécurité intégrée des régions du centre, que je salue. Cette approche multidimensionnelle est nécessaire et bienvenue, et la MINUSMA va continuer de la soutenir.

En toile de fond, les réseaux transfrontaliers criminels demeurent très actifs. Les revenus générés par ces trafics illicites sont une aubaine financière pour les groupes terroristes sévissant dans le nord du Mali. Les retards accusés dans le processus de paix et la présence souvent insuffisante de l'autorité de l'État fournissent une opportunité aux ennemis de la paix pour assouvir leurs intérêts économiques. Cette situation est intenable et doit cesser. Compte tenu de la nature transfrontalière de ces réseaux, une approche régionale est nécessaire.

Nous saluons les efforts du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) visant à mettre en place une force régionale avec, comme première étape, un travail renforcé de coopération transfrontalière. Nous sommes en train d'explorer comment nous pourrions soutenir de manière efficace cette initiative afin qu'elle contribue de manière positive au travail de la MINUSMA et de la Force française Barkhane. Cependant, ne perdons pas de vue la nécessité d'inscrire les efforts de stabilisation et de paix dans le cadre de l'Accord de paix. Des complémentarités et des opportunités existent entre les efforts de maintien de la paix et l'initiative régionale du G5 Sahel et nous tâcherons de les articuler avec nos partenaires. Dans l'immédiat, la MINUSMA renforcera son appui aux forces armées maliennes et soutiendra résolument la mise en œuvre des réformes envisagées dans le secteur de la défense et de la sécurité.

Dans ce contexte, la MINUSMA continuera à jouer un rôle majeur sur les plans politique et sécuritaire, notamment en tant que l'un des principaux pourvoyeurs de stabilité dans le nord et une partie du centre du pays. Pour ce faire, la MINUSMA prend les mesures nécessaires afin d'ajuster ses priorités et sa posture selon les enjeux et les progrès réalisés sur le terrain, conformément à son mandat, tout en gardant à l'esprit la sécurité de son personnel et l'objectif de fournir le meilleur soutien possible.

Nous poursuivons également nos efforts de mobilisation auprès des pays contributeurs, en explorant

des partenariats et concepts novateurs afin de combler les lacunes opérationnelles. Si nous ne sommes toujours pas arrivés à déployer les 2 049 personnels militaires et 480 personnels de police autorisés par la résolution 2295 (2016), des perspectives très concrètes de progrès existent et nous sommes déterminés à tout faire pour qu'elles se matérialisent au plus vite. Le déploiement de la force de réaction rapide de la Mission en Côte d'Ivoire au Mali, initialement prévu pour février, devrait intervenir entre mai et octobre cette année. Quant au bataillon de soutien logistique de combat, Sri Lanka déploiera une compagnie en juillet et l'Égypte déploiera trois compagnies entre les mois de juillet et décembre. Nous poursuivons également nos efforts pour le déploiement d'autres capacités, y compris des hélicoptères de transport, d'attaques, entre autres.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

En conclusion, il y a à ce stade trois points importants. Premièrement, il faut continuer d'encourager fermement les parties à redoubler d'efforts pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord de paix et clarifier les prochaines étapes une fois que la période intérimaire aura expiré en juin. Deuxièmement, il nous faut lutter contre le fléau de la criminalité transnationale organisée et ses conséquences pour les efforts de paix. Concernant cet aspect particulier, le Conseil de sécurité a déjà fait part de son intention d'envisager des sanctions ciblées contre les fauteurs de troubles. Nous pensons que le moment est venu d'envisager d'imposer un tel régime de sanctions. Enfin, à la lumière de la situation qui règne aux plans politique et en matière de sécurité, la MINUSMA continue d'ajuster ses priorités et sa posture, dans le cadre du mandat existant, en vue de fournir le meilleur appui. Nous reviendrons au Conseil en temps voulu si des ajustements au mandat de la MINUSMA s'avèrent nécessaires, en particulier dans notre prochain rapport de fin de mandat.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé. Je le remercie aussi de son rôle de chef de file et de son temps. Nous attendons avec intérêt de travailler avec lui.

Avant de donner la parole aux orateurs suivants, je voudrais au nom de nous tous exprimer nos condoléances à la France suite au décès d'un de ses soldats hier au Mali. Nous savons les sacrifices consentis par nos militaires dans le cadre de leur travail, et nos cœurs et nos prières sont avec le peuple français aujourd'hui.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Delattre (France) : Je voudrais saluer la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères du Mali, S. E. M. Abdoulaye Diop, dont la présence est importante pour nous tous et pour nos efforts communs au Mali.

Je voudrais remercier également le nouveau Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, pour sa présentation très éclairante et en profiter pour lui adresser nos vœux les plus chaleureux de succès dans ses nouvelles fonctions.

Près de deux ans après la signature de l'Accord de paix et en dépit des réels progrès effectués, le Mali est dans une situation difficile, toujours soumis à la menace des groupes terroristes. L'union des groupes terroristes issus d'Al-Qaida au Sahel, sous le commandement d'Iyad ag Ghali, annoncée il y a un mois, révèle une concurrence macabre entre Daech et Al-Qaida en Afrique. Dans ce contexte, plus que jamais, il est urgent que les parties maliennes mettent pleinement en œuvre l'Accord de paix, et ceci à deux niveaux.

Au niveau politique d'abord, il est urgent que les parties maliennes mettent pleinement en œuvre cet accord. Après de longs mois de stagnation, des avancées réelles ont été réalisées récemment par le Gouvernement et les groupes armés signataires pour remplir leurs engagements au titre de l'Accord de paix : installation de certaines autorités intérimaires dans le nord du pays, lancement de patrouilles mixtes à Gao, tenue d'une conférence d'entente nationale réunissant l'ensemble des acteurs concernés. Mais ces réalisations demeurent fragiles et insuffisantes près de deux ans après la signature de l'Accord. Sur le terrain, les populations du nord du Mali n'ont jusqu'ici perçu aucune amélioration notable de leurs conditions de vie. Les administrations intérimaires ne fonctionnent pas encore, la lutte contre l'impunité demeure insuffisante, le redéploiement de l'État malien dans le nord a peu progressé, la réintégration des anciens combattants non plus. Nous demandons que les parties signataires mettent leur méfiance de côté et démontrent leur sincérité à mettre en œuvre l'Accord de paix.

Les Secrétaires généraux M. Ban Ki-moon puis M. Guterres, dans leurs rapports successifs sur le Mali, ont recommandé au Conseil de sécurité d'adopter des sanctions contre ceux qui entravent la mise en œuvre de l'Accord de paix. Cette perspective nous paraît

indispensable pour lever les trop nombreux blocages du processus de paix et pour inciter l'ensemble des acteurs maliens sur le terrain à choisir le camp de la paix. La création d'un régime de sanctions du Conseil de sécurité devrait aussi viser ceux qui, signataires ou non de l'Accord, s'adonnent au trafic et font obstacle à une paix allant à l'encontre de leurs intérêts.

De manière complémentaire, la communauté internationale doit renforcer sa mobilisation pour soutenir la mise en œuvre de l'accord de paix. La France réitère en particulier son plein soutien au rôle de bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali, M. Annadif. Nous saluons également le rôle de l'Algérie en tant que chef de file de la médiation internationale et soutenons son engagement durable.

Au niveau sécuritaire ensuite, il est urgent que les parties maliennes mettent également pleinement en œuvre l'Accord de paix. Le temps perdu par les parties maliennes signataires de l'accord est du temps gagné par les groupes terroristes. L'extension des attaques terroristes au centre du Mali en est la preuve. À l'inverse, le redéploiement de la présence de l'État malien dans le nord, tel que prévu par l'Accord de paix, redonnerai aux populations un espoir, celui de la paix. La mise en œuvre concrète de l'Accord de paix doit démontrer à tous et notamment aux jeunes sans emploi dans le nord que la voie du terrorisme et du narcotrafic est une voie sans issue.

En attendant, les attaques répétées contre les forces de sécurité maliennes dans le nord place la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et l'opération Barkhane en première ligne face aux groupes terroristes. Au nom de la France, je tiens à saluer le courage des Casques bleus au Mali, qui accomplissent leurs tâches dans des conditions très difficiles. La MINUSMA, seule opération des Nations Unies à faire face à un environnement terroriste, doit impérativement être renforcée. La MINUSMA doit disposer de manière urgente des effectifs et des équipements décidés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2295 (2016) en juin dernier. Nous souhaitons que de nouveaux pays fournisseurs de contingents s'engagent au Mali à l'occasion de la conférence extraordinaire de constitution des forces de la MINUSMA, qui se tiendra le 8 mai, ici à New York.

Dotée d'un mandat très robuste et de moyens technologiques exceptionnels, la MINUSMA est une opération pionnière pour les Nations Unies. Sans la présence de la MINUSMA et de l'opération Barkhane pour appuyer l'État malien, les groupes terroristes seraient en mesure de reconstituer un sanctuaire capable d'accueillir des terroristes du monde entier. L'opération française Barkhane, pour sa part, continue d'apporter son soutien à la MINUSMA lorsque les Casques bleus sont gravement menacés. Lancée en 2014 à la demande des États du Sahel, déployée sur un territoire plus grand que l'ensemble de l'Europe de Lisbonne à Moscou, l'opération Barkhane comprend 4000 militaires, des drones, des avions de chasse, des hélicoptères ainsi que plusieurs centaines de véhicules. Cent cinquante terroristes ont été mis hors de combat et plusieurs tonnes de munitions et d'armements ont été saisies ou détruites par Barkhane en 2016.

La France salue l'initiative du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) de constituer une force conjointe pour lutter contre l'expansion de la menace terroriste au niveau régional, avec dans un premier temps un accent sur la sécurisation des zones frontalières. Nous saluons en outre le soutien que le Secrétaire général veut apporter à ce projet, en coordination avec les États de la région et l'Union africaine. Cette force contreterroriste a vocation à s'inscrire dans le cadre du processus de paix malien. Seule la pleine application de l'Accord de paix par les parties maliennes garantira une paix durable. Cette force devrait en outre compléter l'action de la MINUSMA. Depuis la création du G5 Sahel, les forces armées du Mali, du Niger, du Tchad, de la Mauritanie et du Burkina Faso conduisent régulièrement des opérations militaires conjointes transfrontalières auxquelles l'opération Barkhane apporte son soutien opérationnel.

Comme vous l'avez rappelé, Madame la Présidente, et je vous en remercie personnellement, un soldat français a trouvé la mort hier au Mali dans le cadre d'une telle opération près de la frontière avec le Burkina Faso. C'est le dix-neuvième soldat français mort au Sahel depuis janvier 2013. Notre détermination demeure intacte – à vrai dire plus forte que jamais – à aider les États du Sahel à renforcer leur capacité pour contrer la menace terroriste. Nous souhaitons que le Conseil de sécurité apporte son soutien au projet du G5 Sahel.

Les parties maliennes portent une responsabilité historique pour que le peuple malien puisse enfin connaître une paix durable. Le Conseil de sécurité, pour sa part, doit renforcer sa mobilisation pour résoudre une

crise qui menace la paix et la sécurité internationales. La paix au Mali est un enjeu crucial pour nous tous.

M. Seck (Sénégal) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d’avoir convoqué la présente séance sur la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et d’y avoir convié en même temps S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de l’intégration africaine de la République du Mali, à qui nous présentons nos salutations les plus chaleureuses.

Avant tout propos, je voudrais présenter mes condoléances, à travers la délégation française, au peuple et au Gouvernement français pour la perte d’un soldat de l’opération Barkhane, mort au front de la lutte pour la liberté et la stabilité au Mali.

L’examen du rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2017/271) conformément à la résolution 2295 (2016) nous donne une nouvelle occasion d’évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l’Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, dit Accord d’Alger, que nous, au Sénégal, considérons comme la seule feuille de route qui vaille. Les informations qui nous ont été fournies par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, à qui je souhaite une chaleureuse bienvenue dans ses nouvelles fonctions, nous indiquent si besoin est qu’il reste encore du chemin à parcourir. Nous nous félicitons de la nomination de M. Lacroix et l’assurons de tout le soutien de la délégation sénégalaise pour la réussite de sa mission.

Il est clair que l’engagement du Gouvernement malien à ne ménager aucun effort pour une mise en œuvre effective de l’Accord de paix – engagement qui, j’en suis sûr, sera renouvelé tout à l’heure par le Ministre Abdoulaye Diop – donne de bonnes raisons de croire que la ferme volonté et la confiance mutuelle entre les signataires constituent le seul gage d’une réconciliation réussie et durable. J’en veux pour preuve la tenue récente d’une conférence d’entente nationale, que nous considérons comme un pas décidément positif. À moins de deux mois de la fin de la période intérimaire prévue par l’Accord pour la paix et la réconciliation nationale, et devant le constat de la lenteur dans l’application de certaines dispositions dudit accord, la délégation sénégalaise voudrait mettre l’accent sur les points suivants.

Premièrement, la mise en place effective des autorités intérimaires dans toutes les régions concernées est une nécessité. À ce propos, nous nous réjouissons de la nomination de celles de Gao, Kidal et Ménaka. Espérons que dans un avenir proche, les régions de Taoudénit et Tombouctou en seront pourvues.

Deuxièmement, le lancement des patrouilles mixtes est une autre exigence pour faire face aux défis sécuritaires, notamment dans le nord et le centre du pays. À cet égard, les régions de Kidal et de Tombouctou devraient emboîter le pas à Gao, qui a déjà une patrouille mixte.

Troisièmement, l’accélération du processus de réforme institutionnelle, en particulier dans le secteur de la sécurité, est tout aussi importante, et ce pour faciliter la restructuration des forces armées maliennes, dont la présence effective dans le nord serait gage de restauration de l’autorité de l’État malien dans cette partie en proie à une insécurité croissante et aux trafics de toutes sortes. La présence de la MINUSMA et de l’opération française Barkhane dans cette zone est déjà rassurante, mais elle doit être renforcée par une armée républicaine, qui a la responsabilité première d’assurer la sécurité et la sûreté des citoyens. Voilà pourquoi le Sénégal insiste, dans tout ce processus, sur la formation et l’équipement des forces, surtout à la lumière de la loi de programmation militaire votée par l’Assemblée nationale du Mali.

Quatrièmement, pour ce qui est du déploiement de la force de réaction rapide, et sans préjudice de la réunion de constitution des forces qui se tiendra ici le 8 mai, je puis affirmer qu’il se fera dans les meilleurs délais. Le Sénégal est en train de prendre les dispositions idoines à ce sujet. J’ai annoncé ici même que dans une dizaine de jours, une mission de reconnaissance sera sur le terrain pour voir comment, concrètement, des abris peuvent être construits pour abriter l’unité d’hélicoptères.

Le mandat de la MINUSMA prend fin le 30 juin de cette année. Dans la perspective de son renouvellement, l’environnement toujours hostile dans lequel elle évolue doit être dûment pris en compte. Il est clair que la MINUSMA ne saurait être considérée comme une mission classique de maintien de la paix, vu son caractère multidimensionnel. Le renforcement de ses capacités opérationnelles est une nécessité évidente. À ce propos, je me plais à rappeler les dispositions de la résolution 2295 (2016). Au paragraphe 19 d), le Conseil demande à la MINUSMA

> « [d’]anticiper et [d’]écarter les menaces et [de] prendre des mesures actives et robustes pour

> contrer les attaques asymétriques dirigées contre des civils … afin de garantir des interventions rapides et efficaces lorsqu'il existe des menaces de violence ».

C'est la raison pour laquelle le Sénégal continue de plaider pour un équipement conséquent de la MINUSMA.

Je terminerai par rappeler que mon pays a déployé à la MINUSMA un bataillon de réserve de 425 personnes, une compagnie de génie de 140 personnes, deux compagnies de police de 140 personnes, ce qui totalise 280 personnes et, je viens de le rappeler, le déploiement de la force de réaction rapide est en bon chemin. C'est sur cette note que je voudrais redire au Ministre des affaires étrangères tout le soutien de la délégation sénégalaise pour la paix et la réconciliation au Mali.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix à sa première séance du Conseil de sécurité. Nous attendons avec grand intérêt de travailler avec lui.

(*l'orateur poursuit en français*)

Nous saluons aussi la présence du Ministre des affaires étrangères Abdoulaye Diop encore une fois ici au Conseil.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Je tiens également à exprimer nos condoléances à la France suite à la perte d'un autre soldat de la paix français au Mali.

Malgré une évolution positive, la situation au Mali exige toujours notre attention. Nous saluons les progrès qui ont été accomplis dans l'établissement des autorités intérimaires et le lancement des patrouilles mixtes, mais étant donné que la période de transition expire dans trois mois, il est impératif de progresser plus encore dans la mise en œuvre de l'Accord, et de nombreuses tâches doivent encore être menées à bien. Aussi encourageons-nous le Gouvernement à redoubler d'efforts pour satisfaire aux critères définis en décembre et mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali afin que les Maliens puissent récolter les dividendes de la paix. Nous appelons également tous les acteurs à reconnaître qu'il faudra du temps après l'expiration de la période intérimaire pour consolider les progrès, surtout au niveau des autorités intérimaires. L'engagement soutenu de l'Algérie en faveur de ce processus sera essentiel.

Tous les Maliens doivent avoir le sentiment d'avoir leur mot à dire sur l'avenir du pays. Le Gouvernement doit dès lors faire tout son possible pour veiller à ce que des consultations ouvertes à tous et des canaux d'interaction entre les citoyens et l'État fassent partie du processus de révision de la Constitution. Il faudra notamment aborder la question cruciale des relations entre le centre et la périphérie, ainsi que les dispositions essentielles de l'Accord de paix. Nous avons été encouragés par la large participation des femmes à la Conférence d'entente nationale, la semaine dernière, et nous soulignons l'importance d'assurer leur participation pleine et active ainsi que leur leadership à tous les niveaux du processus de paix. Nous encourageons le Secrétaire général à faire le bilan des progrès accomplis sur ce plan dans son prochain rapport.

Nous devons de toute urgence faire face à la gravité de la situation sécuritaire dans les régions centrales du Mali, une situation qui doit être prise en compte dans le prochain mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Le mandat révisé doit renforcer les moyens d'action de l'ONU et sa capacité d'user de ses bons offices pour promouvoir la sécurité. L'aspiration du Gouvernement à rétablir l'autorité de l'État dans tout le pays, en particulier dans les régions de Mopti et de Ségou, doit aller au-delà d'une simple présence physique et reposer sur une approche de la gouvernance axée sur l'être humain. Il est important de renforcer la confiance en la légitimité des fonctions de l'État, notamment en fournissant les services sociaux de base. Nous nous félicitons du fait que le Gouvernement a élaboré une stratégie multidimensionnelle pour la région et l'encourageons à la mettre rapidement en œuvre. Des services de police fiables, de proximité et centrés sur les droits de l'homme, ainsi qu'une vision claire pour la réforme du secteur de la sécurité, seront à cet égard essentiels.

Plus tard aujourd'hui, le Conseil tiendra un débat sur le maintien de la paix. Nous soulignerons combien il nous semble important que les opérations de maintien de la paix s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie de paix plus vaste. Au Mali, comme ailleurs, la primauté de la politique doit être le principe directeur de l'action de l'ONU. Cela signifie également que nous devons investir dans les ressources adéquates afin d'être en mesure d'appuyer comme il se doit les solutions politiques. C'est pourquoi, au cours de la période précédant le renouvellement des mandats, nous encourageons le Secrétariat, en collaboration avec l'ensemble du système

des Nations Unies, à établir des analyses du conflit et de la situation politique qui tiennent du compte du contexte. Ces analyses doivent servir de base aux discussions pragmatiques du Conseil, notamment en vue d'assurer une plus grande cohérence entre les composantes civile et militaire.

Nous nous félicitons des mesures que le Secrétariat a déjà prises pour renforcer la transparence, la prévisibilité et l'efficacité de la constitution des forces de la MINUSMA, comme cela a été demandé lors de la réunion des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police (voir S/PV.7874(Closed)), qui s'est tenue en janvier. Afin de remédier à l'insuffisance de moyens dont pâtit depuis longtemps la MINUSMA, nous exhortons les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à tirer parti de cette initiative, en particulier lors de la prochaine conférence de constitution des forces en mai. La Suède souligne également la responsabilité commune qui nous incombe d'accroître le nombre de femmes dans tous les types de postes et à tous les niveaux au sein de la MINUSMA.

Enfin, la force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel est une mesure positive pour gérer la dimension régionale des défis qui se posent au Mali. Un certain nombre de questions doivent être examinées avant même qu'elle devienne opérationnelle, notamment en ce qui concerne sa relation avec la MINUSMA et ses règles d'engagement et de comportement. Assurer la coopération et l'interopérabilité avec les autres acteurs de la sécurité et garantir la différenciation entre les acteurs humanitaires et les militaires, ainsi qu'entre l'armée et la police, doivent être des priorités. À cet égard, nous soulignons également que des progrès doivent être faits dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, ainsi que dans celui de la réforme du secteur de la sécurité, notamment en accélérant les efforts visant à définir les critères applicables à la réintégration, afin d'avoir une armée nationale vraiment réformée.

L'engagement pris par les signataires de l'Accord de paix d'aller de l'avant d'une manière qui bénéficie à tous les Maliens mérite d'être salué. Toutefois, toutes les parties doivent encore redoubler d'efforts si le plein potentiel de l'Accord doit être réalisé. La MINUSMA s'est révélée être un outil essentiel pour ces efforts. La Suède demeure pleinement engagée à la soutenir, notamment par le biais de la contribution considérable qu'elle lui apporte ainsi que grâce à son importante coopération au service du développement.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer à vous, Madame la Présidente, ainsi qu'aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer mes sincères condoléances à la famille de la victime et au Gouvernement français suite à leur perte.

Nous sommes ravis de saluer S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères du Mali, au Conseil. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix de son exposé instructif et lui souhaiter la bienvenue dans ses nouvelles fonctions. Nous nous trouvons à un moment important et difficile pour le maintien de la paix des Nations Unies et nous réjouissons à l'idée de travailler en étroite collaboration avec lui. Je voudrais l'assurer de notre pleine coopération.

Alors que le mandat actuel de la Mission multidimensionnelle intégrée pour la stabilisation des Nations Unies en Mali (MINUSMA) entre dans ses derniers mois, le Conseil doit évaluer correctement la gravité de la situation à laquelle nous sommes confrontés au Mali. Le tableau n'est guère encourageant. Il y a plus d'un an, le Conseil s'est rendu au Mali et a réitéré son appel en faveur de progrès concrets dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Malheureusement, la plupart des observations clefs que nous avons faites au cours de notre mission sont toujours valables aujourd'hui : la lenteur de la mise en œuvre de l'Accord; le manque d'inclusivité, en particulier des femmes et des jeunes; les préoccupations quant à l'absence de décentralisation et à la situation des autorités intérimaires dans le nord; et le peu de progrès accomplis dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité et de l'extension de l'autorité de l'État. Depuis lors, la situation en matière de sécurité a empiré et est devenue plus complexe, avec des attaques constantes par des groupes terroristes et extrémistes violents et des affrontements intercommunautaires dans le centre du Mali.

Alors que nous réfléchissons à l'avenir du mandat de la MINUSMA, nous devons nous demander comment l'ONU pourrait mieux appuyer l'objectif prioritaire de l'application de l'Accord de paix. Cet accord comprend 20 chapitres, avec annexes, et ses éléments qui se renforcent mutuellement doivent être mis en œuvre de manière équilibrée. Nous soulignons que de nouveaux progrès doivent être faits dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, du cantonnement et du redéploiement des Forces de défense et de sécurité

maliennes. C'est essentiel si nous voulons que la confiance règne dans les régions du nord et du centre. Le Japon apprécie à sa juste valeur l'initiative prise par le Groupe de cinq pays du Sahel de créer une nouvelle force conjointe, qui permettra aux États africains de prendre le contrôle des efforts de lutte antiterroriste dans la région. Le Conseil doit étudier soigneusement sa proposition afin de voir comment elle interagirait avec la MINUSMA.

Le mandat de la MINUSMA est multidimensionnel, et sa priorité stratégique vise à fournir appuyer les parties signataires dans la mise en œuvre de l'Accord, et plus particulièrement, des dispositions relatives au rétablissement et au renforcement de l'autorité de l'État. Des réformes politiques et institutionnelles sont absolument nécessaires, et les cinq autorités intérimaires du nord doivent s'acquitter efficacement de leur tâche qui est de fournir des avantages tangibles à la population. Le moment est venu pour le Conseil de discuter sérieusement de la façon de positionner au mieux la MINUSMA pour qu'elle puisse appuyer les besoins politiques et de renforcement des institutions découlant du processus de paix. Le Japon attend avec intérêt d'apporter une contribution active à ce débat difficile mais nécessaire.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour son exposé sur la situation au Mali. Nous nous félicitons également de la présence à notre séance du Ministre des affaires étrangères du Mali, M. Abdoulaye Diop.

Nous avons toujours pensé qu'un règlement stable de la situation au Mali ne peut être accompli que par la mise en œuvre rigoureuse par toutes les parties des dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015. À cet égard, nous notons que sa mise en œuvre est en bonne voie. Nous nous félicitons du lancement du processus de mise en place des autorités intérimaires dans les cinq régions du nord du pays, ainsi que du lancement de patrouilles mixtes. Nous pensons que cela pourrait mettre fin à la stagnation actuelle et appelons le pays à faire fond sur ces progrès. Nous prenons note également de l'importance considérable de la Conférence d'entente nationale, tenue à l'initiative du Gouvernement. Nous croyons que cela donnera également une impulsion au processus de paix au Mali.

Nous sommes préoccupés par la persistance des problèmes de sécurité au Mali. Les attaques des jihadistes contre des installations civiles, contre l'armée malienne et contre les forces de maintien de la paix des Nations Unies continuent. Nous sommes également préoccupés par le fait que les activités terroristes – notamment, malheureusement, de la part d'Al-Qaida au Maghreb islamique – se propagent dans la partie centrale du pays et deviennent de plus en plus complexes. Nous nous félicitons de la détermination politique des partis maliens qui a rendu possible la mise en œuvre de l'Accord d'Alger malgré l'attaque barbare du 18 janvier contre le camp du Mécanisme opérationnel de coordination. Compte tenu de la situation, nous sommes convaincus qu'il conviendrait d'appuyer pleinement les parties à l'Accord plutôt que d'utiliser la menace de sanctions. Les mesures de sécurité devraient être renforcées par des politiques efficaces visant à résoudre les graves problèmes socioéconomiques du nord. À cet égard, nous espérons que la stratégie de développement pour les régions du nord sera bientôt adoptée. Nous savons que Bamako travaille activement sur cette question.

Malgré les efforts internationaux et régionaux, le terrorisme dans la région sahelo-saharienne reste la principale menace pour la sécurité et la stabilité de cette partie du continent. Les terroristes internationaux intensifient leurs activités. Ils essaient d'élargir leur champ d'action géographique, et nous assistons à l'émergence de nouveaux groupes et de nouveaux leaders. Il y a eu une attaque terroriste récente contre les forces françaises et nous adressons nos condoléances à la France à la suite de la mort d'un de ses soldats.

La situation sécuritaire subit également les effets négatifs de la porosité des frontières qui profite aux groupes criminels internationaux, au trafic de drogue, au trafic d'armes et à d'autres formes de contrebande. Nous rappelons que le terrorisme et l'extrémisme violent au Mali et au Sahel sont venus de l'extérieur. Les radicaux de la région sont apparus après la déstabilisation de la situation en Libye. En l'absence de progrès dans le règlement libyen, il sera impossible de résoudre définitivement la question du terrorisme au Sahel. Nous sommes convaincus que des mesures coordonnées, tant par les Africains que par la communauté internationale, resteront importantes pour lutter contre cette situation. Nous notons à cet égard l'initiative du Groupe de cinq pays du Sahel de créer une force régionale. Cependant, il devient de plus en plus évident que les mesures militaires ne suffiront pas. L'idéologie extrémiste doit être efficacement combattue.

Nous devons également éliminer son terreau en trouvant des solutions plus efficaces aux problèmes socio-économiques de la région et renforcer les institutions de l’État. À cet égard, la mise en œuvre intégrale de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel devient de plus en plus urgente. Nous devons nous assurer que ce mécanisme donne un rendement de plus en plus efficient. Compte tenu de l’avis des partenaires du Mali, nous avons appuyéla résolution 2295 (2016), qui a élargi et renforcé le mandat de la Mission. Nous croyons que sa pleine mise en œuvre contribuera à assurer la sécurité des Casques bleus et à accroître l’efficacité et le rôle de la Mission pour ce qui est de la stabilisation des régions du nord du Mali

Nous sommes préoccupés par le fait que les effectifs des composantes militaires et de police de la Mission sont très inférieurs aux niveaux prévus. Nous demandons au Secrétariat de s’impliquer plus activement pour que la Mission atteigne les paramètres nécessaires et veiller à la rotation nécessaire des contingents. Nous ne devons pas mettre en veilleuse les efforts visant à faire en sorte que les soldats de la paix aient accès à tous les services de base nécessaires et disposent de protection voulus. La sécurité du personnel de la Mission doit rester notre priorité absolue.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Qu’il me soit permis de remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, pour son exposé. Comme c’est sa première intervention au Conseil de sécurité, je tiens à lui transmettre mes vœux de succès et à l’assurer du plein appui de la délégation uruguayenne. Je remercie également M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de l’intégration africaine du Mali, de sa présence parmi nous.

Je vous remercie, Madame la Présidente, ainsi que votre délégation de promouvoir la transparence des travaux du Conseil de sécurité en tenant la plus grande partie de nos séances ce mois-ci sous la forme de séances d’informations publiques. Lors de consultations passées tenues à huis-clos sur la situation au Mali, l’Uruguay a souligné que, au final, peu, voire rien, de ce qui était discuté était transmis aux autorités maliennes qui, pleines de bonne volonté, assistent à ces séances trimestrielles. C’est pourquoi nous considérons positif que les positions de chaque membre du Conseil de sécurité soient communiquées directement au Gouvernement malien et aux autres pays concernés par l’évolution du conflit. Nous regrettons que la situation dans la République du Mali continue de se détériorer, à cause en grande partie des actions des groupes terroristes et extrémistes qui s’opposent au processus de paix et de réconciliation.

Nous notons avec satisfaction la déclaration du Secrétaire général adjoint concernant les mesures provisoires qui ont permis l’établissement et la formation d’autorités et de patrouilles mixtes au cours du mois d’avril. L’Uruguay souhaite réitérer et souligner que la responsabilité principale de l’ordre et de la protection de la population de la République du Mali incombe aux autorités maliennes. La communauté internationale, en particulier les Nations Unies, a appuyé les efforts déployés par le Gouvernement pour s’acquitter des responsabilités qui lui reviennent en tant que nation souveraine. En fait, la communauté internationale a soutenu le Mali dans ses efforts pour parvenir à la paix dans le pays de diverses façons. Elle a fourni des contributions financières pour la mise en œuvre de projets dans le nord du pays, l’établissement et le renforcement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et la mise en œuvre de projets de consolidation de la paix grâce au Fonds pour la consolidation de la paix. Le Secrétaire général et la mission du Conseil de sécurité ont également effectué des visites il y a un an.

Je voudrais souligner les conclusions de la récente réunion de haut niveau tenue au Siège en septembre pour donner un nouvel élan à la mise en œuvre de l’Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, coprésidée par l’Algérie, le Mali et les Nations Unies. Malgré cela, la réalisation de la paix au Mali exigera l’engagement ferme et déterminé de l’État, qui doit rechercher des solutions politiques réelles, durables et inclusives afin de pouvoir s’attaquer à la menace terroriste.

Je suis d’accord avec ce qui a été dit par le Secrétaire général adjoint, a savoir que nous devons identifier un ensemble de priorités axées d’abord sur la mise en œuvre de l’Accord de paix entre les trois parties signataires. Ensuite, une fois que le Gouvernement malien aura atteint la stabilité politique et institutionnelle, il pourra s’attaquer au problème de la sécurité grâce à des stratégies efficaces, avec le soutien de la communauté internationale. Nous ne pouvons pas perdre de vue que toute la population malienne doit avoir le sentiment de faire partie d’un seul État. À cette fin, l’État doit faire ressentir sa présence sur l’ensemble du territoire en fournissant des services de base à toute

la population. Nous réitérons une fois de plus que tout territoire abandonné par l'État devient un terrain propice aux agissements de groupes terroristes qui profitent de la vulnérabilité des habitants.

L'Uruguay tient à exprimer sa très vive préoccupation face aux violations des droits de l'homme commises par les Forces de défense et de sécurité maliennes signalées dans le rapport du Secrétaire général (S/2017/271). Les institutions chargées du maintien de l'ordre doivent agir dans le strict respect des normes constitutionnelles, en protégeant la population civile et en lui fournissant des garanties.

On a beaucoup parlé de la nécessité d'optimiser les ressources destinées aux opérations de maintien de la paix, et l'Uruguay considère sans nul doute que cela est nécessaire. Sur ce point, il convient de souligner le rôle du pays hôte en vue d'optimiser les résultats et l'efficacité des opérations sur le terrain.

En ce qui concerne la possibilité d'imposer des sanctions, qui est évoquée dans la résolution 2295 (2016) et dans le dernier rapport du Secrétaire général, l'Uruguay aimerait connaître quel serait l'impact et la portée réels de ces mesures et, surtout, savoir ce qu'en pense le Gouvernement malien. Nous n'envisageons l'imposition éventuelle de sanctions que comme un moyen d'atteindre l'objectif principal, qui est la mise en œuvre effective de l'Accord de paix.

En conclusion, l'Uruguay voudrait rappeler une fois de plus que le mandat actuel de la MINUSMA va au-delà du mandat habituel d'une opération de maintien de la paix, dans la mesure où il comprend des activités de lutte contre le terrorisme. L'Uruguay a voté pour la résolution 2295 (2016) car il estime que la situation en matière de sécurité au Mali revêt un caractère extraordinaire, toutefois ce genre d'activités ne doit pas être inclus dans les futurs mandats des autres opérations de maintien de la paix. Enfin, nous allons continuer d'œuvrer pour instaurer la stabilité au Mali et faire en sorte que la MINUSMA ne soit plus considérée comme l'opération de maintien de la paix la plus dangereuse au monde.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par féliciter M. Jean-Pierre Lacroix pour son accession au poste de Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je le remercie de son exposé très clair.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Je tiens également à me joindre aux paroles de condoléances que vous avez adressées, Madame la Présidente, à la délégation française. Les membres du Conseil ont encore frais en mémoire le souvenir de leur visite au quartier général de l'opération Barkhane à N'Djamena à l'occasion de la mission que nous avons effectuée dans le bassin du lac Tchad, laquelle nous a permis d'apprécier pleinement le rôle joué par les soldats de cette opération dans la région et au Mali plus particulièrement.

Je voudrais évoquer trois aspects : la situation en matière de sécurité, le processus politique et les activités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Premièrement, ma délégation est extrêmement préoccupée par la détérioration de la situation sécuritaire au Mali. L'ampleur des attaques terroristes dans les régions du centre et du nord du Mali a atteint un niveau sans précédent, transformant la MINUSMA en une des missions de maintien de la paix les plus dangereuses au monde. Cela souligne la nécessité urgente pour les parties de respecter leurs engagements dans le domaine de la sécurité. Le lancement de patrouilles mixtes à Gao est un pas en avant très attendu et positif. Nous devons encourager le Gouvernement malien et les groupes armés signataires à accélérer les efforts en vue de déployer des patrouilles mixtes à Kidal et à Tombouctou également. Le redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes dans tout le pays est également crucial pour prendre le contrôle de la sécurité. Nous appuyons par ailleurs l'initiative du Groupe de cinq pays du Sahel d'établir une force régionale qui contribuera à lutter contre la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent au Mali et dans la région.

Mon deuxième point concerne le processus politique. La fin de la période de transition approche mais les progrès sur le plan politique restent limités. Nous pensons que les parties devraient redoubler d'efforts pour mener à bien l'installation des autorités provisoires dans le nord et engager des consultations nationales ouvertes pour résoudre les désaccords existants dans la perspective de la prochaine révision constitutionnelle et du référendum. L'objectif final de ces efforts doit être la réforme globale des institutions nationales, qui concourra à s'attaquer aux causes profondes du conflit

et à apporter véritablement les dividendes de la paix au peuple malien.

Cela m'amène à mon troisième et dernier point. Nous considérons que la paix durable au Mali ne peut être réalisée sans l'appui de MINUSMA. L'Ukraine salue le courage et le dévouement des hommes et des femmes de la Mission, qui continuent d'opérer dans des conditions extrêmement difficiles et dangereuses. Étant donné que la MINUSMA demeure la cible privilégiée des attentats terroristes, nous sommes convaincus qu'il faut accorder une attention particulière au renforcement de la sûreté et de la sécurité de son personnel.

Le manque important de capacités dont souffre la MINUSMA est un autre sujet de préoccupation. Comme l'indique le dernier rapport du Secrétaire général (S/2017/271), malgré l'adoption de la résolution 2295 (2016), aucun des militaires et policiers supplémentaires autorisés et aucun des moyens militaires supplémentaires autorisés n'a été déployé. La Mission ne sera pas en mesure de s'acquitter efficacement de son mandat tant qu'il n'aura pas été remédié à ce manque de moyens.

En tant que fournisseur actif de contingents et d'effectifs de police aux opérations des Nations Unies, en particulier en Afrique, l'Ukraine étudie actuellement la possibilité de s'acquitter de ses responsabilités à cet égard.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine souhaite la bienvenue à M. Lacroix dans ses nouvelles fonctions de Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et le remercie de son exposé.

Nous nous félicitons de la présence du Ministre malien des affaires étrangères, M. Diop, et remercions l'équipe de médiation internationale, et notamment l'Algérie, de ses bons offices.

Nous adressons nos plus sincères condoléances à la France suite au décès d'un soldat de la paix français.

La Chine appuie les efforts du peuple et du Gouvernement maliens pour promouvoir le processus de paix. Nous saluons la détermination et l'action du Gouvernement malien pour mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Récemment, il y a eu des progrès en ce qui concerne la mise en place d'autorités intérimaires dans le nord du Mali. Les patrouilles mixtes menées par les parties signataires de l'Accord de paix ont commencé et la Conférence d'entente nationale s'est achevée avec succès avec l'adoption d'un rapport final, ce que la Chine se félicite.

Dans le même temps, le processus de paix au Mali se heurte à des difficultés. Les activités terroristes continuent de se multiplier, ce qui pose des problèmes sur le plan politique et en matière de sécurité. La communauté internationale doit soutenir activement le processus de paix et de réconciliation afin de garantir la sécurité, la stabilité et le développement social. À cet égard, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, nous devons aider le Mali à accélérer la mise en œuvre de l'Accord de paix. Nous nous félicitons que les parties signataires de l'Accord de paix se soient engagées à continuer de promouvoir le processus de paix. Nous les invitons toutes à consolider les acquis obtenus jusqu'ici et à promouvoir activement un dialogue politique inclusif rassemblant toutes les régions et tous les groupes ethniques. Les parties doivent aussi accélérer leur mise en œuvre des dispositions de l'Accord afin que la paix et la réconciliation interviennent dès que possible. La communauté internationale doit apporter un soutien constructif à la paix et au développement au Mali. Les actions du Conseil doivent favoriser la préservation des résultats obtenus à ce jour dans le processus de paix ainsi que la confiance mutuelle entre toutes les parties. La Chine salue les efforts déployés par l'équipe de médiation internationale pour que toutes les parties au Mali dialoguent entre elles, et espère que l'équipe continuera à jouer un rôle positif dans le processus politique.

Deuxièmement, nous devons aider le Mali à renforcer ses capacités en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme. La communauté internationale doit continuer de prêter assistance aux forces de sécurité maliennes afin qu'elles puissent renforcer leur présence dans les régions du nord et du centre et assumer progressivement la responsabilité de la sécurité nationale. Nous devons tous, à la demande du Gouvernement malien, fournir une assistance dans les domaines de la collecte des renseignements, de la formation militaire et de la gestion des stocks d'armes et de munitions .

Les activités terroristes sont omniprésentes au Mali et très mobiles à travers les frontières. Ce problème appelle la mise en œuvre d'une stratégie intégrée fondée sur la coopération régionale. La Chine se félicite de la décision des chefs d'État du Groupe de cinq pays du Sahel de créer une force régionale pour lutter contre le terrorisme. Nous encourageons la communauté

internationale à appuyer cette décision. Nous sommes pour trouver des solutions africaines aux problèmes africains et pour que les pays d'Afrique unissent leurs efforts pour lutter contre la menace du terrorisme.

Troisièmement, nous appuyons le travail de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). La Chine salue les efforts infatigables de la MINUSMA pour instaurer la paix et la réconciliation au Mali. Nous continuerons d'appuyer la MINUSMA. Nous espérons que la Mission poursuivra sa coordination et sa coopération avec le pays hôte, aidera le Mali à intensifier le renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité et facilitera le désarmement, la démobilisation et la réintégration.

La MINUSMA est déployée dans un environnement complexe et dangereux; la question de la sécurité est très sérieuse et il y a une grave pénurie de ressources, y compris de matériel. Nous espérons que la MINUSMA continuera de renforcer la sécurité du personnel et intensifiera ses communications avec les pays qui fournissent des contingents, ainsi que ceux qui apportent une assistance. Nous devons veiller à ce que la MINUSMA dispose du matériel et des ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat et se défendre.

La Chine honore résolument son engagement au processus de paix au Mali. À l'heure actuelle, on compte quelque 400 soldats de la paix chinois au sein de la MINUSMA. La Chine est prête à travailler avec la communauté internationale dans son ensemble pour continuer d'appuyer le processus de paix et de réconciliation dans le pays et contribuer comme il se doit à une paix et une stabilité durables, ainsi qu'au développement économique et social du pays.

M. Cardi (Italie) : Je salue la présence du Ministre Abdoulaye Diop aujourd'hui. Je tiens aussi à saluer M. Lacroix, à le remercier d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2017/271) et à lui exprimer mes vœux pour sa nouvelle affectation.

On assiste au Mali à des progrès constants sur le plan politique. La tenue de la Conférence d'entente nationale, le début des patrouilles mixtes à Gao et les avancées dans la mise en place des autorités intérimaires à Kidal, à Gao et à Ménaka sont des signaux encourageants. Cependant, la détérioration du cadre sécuritaire, ainsi que la menace terroriste persistante dans la région, nous rappellent qu'il faut faire plus et plus vite pour la stabilisation du pays. La solution réside naturellement dans la mise en œuvre de l'Accord d'Alger. La mise en œuvre de cet accord, ainsi que le processus de réforme constitutionnelle en cours doivent servir de moments clefs pour une dynamique de stabilisation du pays qui soit inclusive et qui favorise le dialogue entre les parties – un dialogue dont la durée doit être assurée au-delà de la période intérimaire.

La stabilité du Sahel dépend en grande partie de la stabilité du Mali. Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général sur les relations croissantes entre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et les trafics de drogues et d'êtres humains. Ce sont des fléaux qui représentent des entraves majeures au processus de paix au Mali et dans la région. Nous continuerons à examiner avec le Secrétariat et les autres membres du Conseil des solutions et des mesures pour contrer ces menaces. À cet effet, nous continuerons aussi notre assistance au niveau bilatéral.

Je voudrais rappeler ici que la protection du patrimoine culturel fait partie du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Il s'agit là d'un thème sur lequel le Conseil a fait la preuve de son fort engagement en adoptant la résolution 2347 (2017), d'initiative française et italienne, et qui, en référence au Mali, a connu une prononciation historique de la Cour pénale internationale dans *l'affaire Al-Mahdi*, à propos de la destruction du patrimoine culturel à Tombouctou.

Toujours sur la dimension régionale, nous saluons l'initiative du Groupe de cinq pays du Sahel s'agissant de la création d'une force pour combattre le terrorisme, et nous encourageons ces mêmes pays et la MINUSMA à assurer une action coordonnée dans la région. Plus généralement, nous estimons utile qu'il y ait une forte coordination entre tous les partenaires internationaux actifs au Mali dans le domaine de la sécurité, en particulier avec l'Union européenne, présente avec une mission militaire de formation et la mission EUCAP Sahel Mali. De plus, nous rappelons l'importance d'une relance de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, qui constitue, selon nous,une plateforme centrale pour aborder les défis transrégionaux.

La MINUSMA continue à faire face à des défis importants et nous ne pouvons pas oublier le prix qu'elle a déjà payé en termes de vies humaines. Cependant, le mandat de la MINUSMA a déjà montré sa capacité à intégrer plusieurs principes innovants, en dépit des contraintes logistiques et d'équipement. Je tiens à saluer les efforts de la Mission, des pays contributeurs de

troupes, ainsi que de l’opération française Barkhane. À ce propos, comme d’autres orateurs, j’exprime mes condoléances à la France et à la famille du soldat français de l’opération Barkhane tué la nuit dernière lors d’une opération dans le sud-est du pays. Cela nous rappelle tristement que la menace terroriste persiste et augmente dans la région.

Pour terminer, j’en reviens à la MINUSMA et je tiens à saluer les efforts du Secrétariat pour garantir l’efficacité de la Mission, comme le démontre la conférence sur la constitution des forces au programme au mois de mai. Je suis heureux aussi de communiquer la contribution de l’Italie au Fonds d’affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali, dont l’objectif est de soutenir les forces de sécurité maliennes dans leurs activités de police et de contrôle des frontières dans le centre et l’est du pays.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer souhaiter la bienvenue au Ministre malien des affaires étrangères, S. E. M. Abdoulaye Diop. Je tiens également à présenter nos condoléances à la France – ce pays qui a tant fait pour l’Afrique – et à nos collègues français suite à la perte d’un de leurs compatriotes, qui était déployé dans le cadre des efforts de maintien de la paix au Mali.

Je remercie M. Lacroix de son exposé détaillé sur la situation au Mali et sur les activités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) au cours des trois derniers mois. Je profite de cette occasion pour le féliciter de sa nomination en tant que nouveau Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et lui souhaiter plein succès dans l’exercice de ses responsabilités. Dès notre première rencontre avec lui, à Paris il y a quelques semaines, il a été évident qu’il disposait de tous les atouts pour démarrer son mandat au Département des opérations de maintien de la paix sur les chapeaux de roue, même en cette époque aux difficultés sans précédent.

Nous sommes encouragés par les progrès accomplis récemment dans la mise en œuvre de l’Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, de juin 2015. Nous prenons note de la tenue de la réunion de haut niveau du Comité de suivi de l’Accord, qui a contribué à redynamiser les efforts visant à mettre en place des autorités intérimaires dans trois régions, pour lancer des patrouilles mixtes de sécurité. Nous savons gré à l’équipe de médiation internationale de ses efforts pour organiser cette réunion, et remercions les parties de s’être montrées déterminées à faire avancer la mise en œuvre de certains volets importants de l’Accord de paix. Nous accueillons favorablement également la Conférence d’entente nationale qui s’est tenue à Bamako du 27 mars au 2 avril dans le cadre de la mise en œuvre de l’Accord de paix pour examiner les causes profondes du conflit et ouvrir davantage le processus de paix à toutes les parties prenantes. Nous prenons bonne note des conclusions de cette Conférence, qui a réuni les parties signataires et les différentes sections de la société malienne et a abouti à l’adoption d’une charte pour la paix, l’unité et la réconciliation nationale. Ces faits récents ont insufflé à la mise en œuvre de l’Accord un certain élan qui doit être consolidé. L’appui de la communauté internationale, notamment des pays de la région, de la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest, de l’Union africaine et de l’ONU doit être maintenu.

Comme l’ont affirmé d’autres orateurs, à trois mois seulement de la fin de la période intérimaire, la mise en œuvre de l’Accord se heurte toujours assurément à un certain nombre d’obstacles et le pays est toujours confronté à d’énormes problèmes de paix et de sécurité. La nécessité de rétablir l’autorité de l’État dans toutes les régions du centre et du nord du Mali reste impérieuse, mais l’insécurité persistante dans ces régions pose de graves difficultés qui entravent le déploiement effectif des agents de l’État voire, dans certains cas, obligent ceux qui ont déjà pris leurs fonctions à quitter la région. Le terrorisme et l’extrémisme violent, la criminalité transnationale organisée et le trafic illicite continuent de faire peser de graves menaces sur la sécurité du Mali. Le fait que les terroristes et extrémistes violents prennent les parties signataires pour cible afin de faire entrave à la mise en œuvre de l’Accord pour la paix et faire régner l’insécurité dans le nord est une source de grave préoccupation.

L’annonce récente de leur fusion par des groupes armés et terroristes au Mali met en exergue la gravité de cette menace. Les efforts faits par le Mali et le Groupe de cinq pays du Sahel pour lutter contre la résurgence des réseaux extrémistes et terroristes violents, la prolifération des armes légères et de petit calibre et les autres formes de criminalité transnationale organisée doivent être appuyés. À cet égard, nous prenons note de la décision des pays du G5 Sahel de déployer une force conjointe composée de 5000 hommes.

Nous rendons hommage au personnel civil et militaire de la MINUSMA qui opère dans des conditions

extrêmement difficiles. Nous savons les énormes difficultés rencontrées par la Mission et rappelons la réunion entre le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police qui s'est tenue en janvier (voir S/PV.7874 (Closed)) pour discuter des moyens de renforcer la capacité de la Mission afin de lui permettre de s'acquitter efficacement des tâches qui lui ont été confiées dans le cadre de son mandat. Il faut donner suite à cette réunion pour que la Mission reçoive l'appui logistique dont elle a besoin. Nous espérons que la prochaine prorogation du mandat de la Mission sera une occasion pour nous de traiter certaines de ces questions.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue parmi nous à S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de l'intégration africaine de la République sœur du Mali. Je voudrais aussi remercier M. Jean-Pierre Lacroix de son exposé, et je saisis cette occasion pour le féliciter de sa nomination à la tête du Département des opérations de maintien de la paix. Nous l'assurons ainsi que son Département du plein appui de l'Égypte, en tant que pays convaincu de l'importance du rôle des forces de maintien de la paix dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et en tant que l'un des principaux pays fournisseurs de contingents.

Je voudrais aussi adresser mes sincères condoléances au Gouvernement français suite à la mort de l'un de ses soldats au Mali.

La situation au Mali a des répercussions et des incidences directes sur la stabilité de la région du Sahel. Ces répercussions se font ressentir jusqu'en Afrique du Nord et en Europe méridionale C'est pourquoi le retour de la sécurité et de la stabilité au Mali est une priorité locale aux dimensions régionales et internationales.

Le Mali est confrontée à des défis et à des difficultés énormes depuis le début de la crise, malgré les efforts sincères déployés par les parties maliennes et malgré le large appui international et régional apporté à ces efforts. Les progrès obtenus sur le terrain aujourd'hui n'ont pas permis de répondre comme il se doit aux aspirations du peuple malien à la paix, à la sécurité et au développement durable et de mettre fin à ses souffrances.

Nous sommes tous d'accord qu'il importe d'aller de l'avant dans la mise en œuvre des dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, en tant que cadre unifiant les parties éprises de paix. La mise en œuvre accélérée de ses dispositions permettra à ces parties de faire bloc face à l'ennemi commun, qui sont les groupes terroristes.

On ne saurait sous-estimer le rôle joué par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies au Mali (MINUSMA) dans la fourniture d'une assistance au Mali et dans la protection des civils. Je ne manquerai pas l'occasion de saluer le courage et les sacrifices du personnel de la Mission.

L'Armée nationale malienne est la partie à qui incombe au premier chef le maintien de l'ordre et de la stabilité sur le territoire malien. C'est pourquoi il est fondamental de fournir aux forces maliennes l'appui dont elles ont besoin, de renforcer leurs capacités et de les restructurer.

À mon sens, aucune délégation ou partie concernée par la situation au Mali ne peut se dissocie de ce que je viens de dire. Un large consensus existe s'agissant des difficultés et des défis, et mêmes des solutions. Mais ce qui fait défaut, et c'est le plus important, c'est un mécanisme de mise en œuvre.

La période de transition qui s'achève en juin prochain, durant laquelle la mise en œuvre des dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali devrait avoir pris fin, et le Conseil doit, en vertu de la responsabilité qui lui été confiée au titre de la Charte, adopter une approche réaliste face à la situation au Mali. Il doit se fonder sur les enseignements tirés et les lacunes constatées, faire fond sur les points forts en élaborant ses politiques et en adoptant ses résolutions sur le Mali, et prendre des mesures pratiques à cet égard. Il importe de tenir compte des instruments à disposition et de les utiliser de la façon la plus efficace, conformément à leurs capacités et aux limites de leurs mandats – la MINUSMA est un élément essentiel dans l'instauration de la stabilité et on ne peut s'en passer –, et ce sans aller au-delà du mandat énoncé dans la résolution pertinente du Conseil de sécurité et des critères constants et convenus pour ce qui est des mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Toute tentative d'aller au-delà de ce mandat donnera lieu à complications conceptuelles et opérationnelles qui ne serviraient pas l'objectif attendu du déploiement de ces forces.

Par ailleurs, la décision du G5 Sahel de déployer des forces régionales pour faire face à la situation au Sahel doit bénéficier d'un appui clair et direct du Conseil et de la communauté internationale. Il faut

garder à l'esprit que si elles disposaient de la capacité technique et recevaient la formation nécessaire, ces forces seraient les mieux à même de relever les défis auxquels est confrontée la région. Le renforcement de leurs capacités propres est le garant principal d'une paix et d'une stabilité à long terme dans la région.

Au plan politique, il importe de procéder à une évaluation impartiale et objective de ce qui a été réalisé jusqu'à présent. Et le résultat de cette évaluation devra servir de base à l'élaboration d'une feuille de route pour l'avenir, afin de remédier aux insuffisances et d'optimiser les progrès obtenus. Il importe aussi d'envisager le mécanisme chargé de cette évaluation de façon qui n'interfère pas avec les mécanismes en place, lequels déploient des efforts importants dont il ne faut pas minimiser l'importance.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer au Ministre Diop qu'avec le concours des membres du Conseil, l'Égypte n'épargnera aucun effort au plan bilatéral pour apporter tout l'appui nécessaire au Mali et à son peuple frère, et qu'elle se tiendra à leurs côtés jusqu'au retour de la sécurité et de stabilité sur tout le territoire malien

M. Wilson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Il est bon de voir le Ministre des affaires étrangères du Mali, S. E. M. Diop, qui s'est joint à nous une fois de plus ici à New York. Nous attendons avec intérêt de l'écouter, vu tout ce qui est en jeu dans son pays.

La mort d'un soldat français hier vient nous rappeler de manière frappante combien est dangereux cet environnement, et je lui rends hommage pour la sacrifice qu'il a consenti.

Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé très clair. Et je voudrais lui souhaiter la bienvenue parmi nous. Nous attendons vraiment avec intérêt de travailler étroitement avec lui dans le cadre de ses fonctions cruciales.

Nous sommes encouragés par les dernières mesures prises au Mali pour mettre en œuvre l'Accord pour la paix. Comme le Représentant permanent de la France et d'autres viennent de le dire, la mise en place d'autorités intérimaires dans trois des cinq régions du nord est un pas positif, tout comme l'est le déploiement de patrouilles mixtes incluant des groupes du nord et les forces armées maliennes. Il y a également lieu de se féliciter que la Conférence d'entente nationale ait eu lieu, ce qui renseigne sur la vitalité de la société civile au Mali, notamment des associations féminines, des groupes de jeunes, des organisations non gouvernementales, des chefs d'entreprises et des ex-combattants. Le Royaume-Uni n'a eu de cesse d'encourager une meilleure participation des femmes au processus de paix, laquelle, comme le représentant de la Suède l'a déjà souligné, est un facteur essentiel de succès. Il est donc bon que le débat soit inclusif, positif et qu'il porte sur l'avenir du pays.

Toutefois, je pense que nous devons être aussi francs en public que nous le sommes dans le cadre de consultations. Nous restons vivement préoccupés par l'absence apparente chez les signataires de l'Accord pour la paix d'Alger d'une volonté politique de le mettre en œuvre. Les progrès sont trop lents. Ils sont imprévisibles, et ils sont insuffisants. C'est l'occasion maintenant de changer cela.

C'est dans ce contexte que la situation des droits de l'homme au Mali requiert une plus grande attention. Le dernier rapport (S/2017/271) du Secrétaire général décrit en détail les violations persistantes des droits de l'homme, notamment les exécutions sommaires et les disparitions forcées, commises par des membres des Forces de défense et de sécurité maliennes et par des éléments de la Plateforme et de la Coordination des mouvements de l'Azawad. Il ne saurait y avoir d'excuse pour de tels actes, et les auteurs de ces exactions doivent avoir à en répondre. Lutter contre l'impunité est un élément essentiel de la réconciliation et de la paix. À cet égard, il me semble également que plus généralement, le lien entre les droits de l'homme et la paix et la sécurité ne pourrait être plus clair ou frappant, comme nous en discuterons la semaine prochaine dans cette salle.

En ce qui concerne la sécurité, elle continue d'être une source de profonde préoccupation. En dépit de certaines améliorations, il existe un danger réel que les progrès déjà accomplis soient remis en cause. Les problèmes auxquels le pays est confronté sont nombreux et évidents. Le dernier rapport du Secrétaire général décrit en détail la porosité des frontières maliennes et indique que des groupes extrémistes violents et des bandes criminelles organisées continuent d'exploiter cette partie non gouvernée du pays.

Outre la présence historique d'organisations affiliées à Al-Qaida au Mali, une nouvelle menace est née de la présence de groupes affiliés à l'État islamique le long de la frontière entre le Mali et le Niger, qui est alimentée par l'absence d'une présence de l'État. Les représentants de la France et de l'Italie ont déjà décrit le contexte stratégique de la menace. Si rien n'est fait, les

conséquences pourraient être graves pour le Mali et le reste de la région.

Je rends hommage au travail qu'accomplit le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali, M. Annadif. Les composantes militaire et civile de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) opèrent dans des circonstances difficiles. La menace que posent au personnel de l'ONU les fauteurs de troubles dont l'intention est de faire dérailler le processus de paix continue de croître. Néanmoins, le personnel de la MINUSMA et les forces françaises de l'opération Barkhane continuent de faire tout leur possible pour le peuple malien et la région en général.

Comme l'ont mentionné d'autres orateurs, la tâche est compliquée par la pénurie chronique de personnel et de matériel. Il est clair que des moyens aériens, des capacités en matière de reconnaissance et des véhicules blindés de transport de troupes en particulier doivent être mobilisés d'urgence. Nous appelons donc les pays fournisseurs potentiels à concrétiser leur offre de rejoindre la Mission, et nous accueillons avec satisfaction l'offre du Sénégal de fournir un nombre conséquent d'hélicoptères.

Comme je l'ai souligné au début de ma déclaration, la réforme politique est la clef pour endiguer l'instabilité. Il est inacceptable que la MINUSMA travaille dur, avec un coût énorme en termes de vies humaines et de ressources financières, pour maintenir un environnement stable dans lequel la paix peut prendre racine si les parties à l'Accord n'en profitent pas pour tenir leurs promesses. Notre message principal est donc – pour être très clair – que nous exhortons le Gouvernement malien et les groupes d'opposition à saisir les occasions qui se présentent, à faire fond sur les progrès récents et à poursuivre la mise en œuvre de l'Accord de paix. La MINUSMA contribue à créer des conditions propices à la paix, mais les seuls acteurs à pouvoir réaliser la paix sont les parties.

M. Llorentty Solíz (Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie tient tout d'abord à saluer la présence de M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de l'intégration africaine de la République du Mali.

Nous nous associons également à nos collègues qui ont présenté leurs condoléances à la famille de victime ainsi qu'au peuple et au Gouvernement français suite à la mort d'un soldat de l'armée française dans l'exercice de ses fonctions.

Nous tenons enfin à remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de nous avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2017/271), et nous saisissons cette occasion pour lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions.

La Bolivie salue le travail de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et les efforts qu'elle déploie en faveur de la stabilisation en République du Mali, conformément à son mandat. Nous regrettons que ce mandat soit d'une portée réduite du fait des incursions d'éléments extrémistes et terroristes affiliés à Al-Qaida et au soi-disant État islamique dans le nord et le centre du pays. Nous sommes préoccupés par la violence constante qu'engendrent ces groupes, qui ne connaît aucun répit, compromettant la réalisation des objectifs fixés par le Gouvernement malien légalement constitué, l'ONU, les pays partenaires et les organisations régionales et internationales, qui ont réitéré leur attachement au processus de paix et à un dialogue constructif en vue de stabiliser définitivement le Mali.

Nous condamnons les attaques commises par les groupes illégaux et terroristes contre les Forces de défense et de sécurité maliennes et la MINUSMA en utilisant des moyens de plus en plus sophistiqués, complexes et meurtriers qui causent des dommages indirects à la population civile en faisant des victimes, en provoquant des déplacements et en forçant des personnes à migrer vers les pays voisins. De même, nous condamnons fermement l'utilisation de mines antipersonnel ou d'armes ayant des effets similaires, qui menacent l'intégrité de la population civile et des Forces de défense et de sécurité maliennes.

La Bolivie se déclare à son tour préoccupée par la violence à l'encontre des civils. Selon le dernier rapport du Secrétaire général, les groupes armés illégaux sont responsables de crimes tels que des atteintes sexuelles contre les femmes et les enfants, des exécutions sommaires, des disparitions forcées, le recrutement d'enfants et des attaques contre le personnel de la mission de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous exigeons que les groupes armés déposent les armes et se démobilisent. Nous les exhortons par ailleurs à mettre de côté leurs intérêts sectaires divers, qui empêchent le dialogue de fructifier, et à

consolider les accords et les engagements existants afin de mettre un terme au conflit. D’autre part, nous saluons et soulignons les efforts inlassables que déploie le Gouvernement malien pour créer des conditions propices à un rapprochement, à la pacification et à la compréhension sur la base d’un dialogue sans exclusive qui permette d’asseoir les fondements de la stabilisation. Nous encourageons la MINUSMA à continuer de coopérer avec le Gouvernement malien afin de réaliser les objectifs mentionnés et à renforcer sa coordination avec ce dernier sur la base du respect de la souveraineté, de l’indépendance et de l’intégrité territoriale du Mali.

Enfin, la Bolivie est consciente des difficultés que connaît le peuple malien frère, qui n’a pas encore réalisé la paix et la stabilité dont il a besoin. C’est pourquoi nous exhortons les pays donateurs, les organisations régionales et la communauté internationale en général à continuer de contribuer activement à la création de conditions propices au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration définitive des groupes armés dans le cadre d’initiatives politiques de pacification et d’appui à un processus de réconciliation définitif pour le peuple malien.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à présenter nos sincères condoléances à nos collègues français suite à la perte d’un de leurs soldats qui participait aux opérations de maintien de la paix au Mali.

Nous saluons la présence de S. E. M. Abdoulaye Diop dans cette salle. Nous félicitons Jean-Pierre Lacroix de sa nomination à son nouveau poste et lui souhaitons plein succès dans l’accomplissement de ses fonctions. Il peut compter sur notre appui. Nous le remercions des informations actualisées qu’il nous a fournies après sa visite au Mali.

Je vais mentionner plusieurs priorités fondamentales compte tenu du fait que le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) arrive à expiration dans trois mois.

Le Kazakhstan prend note des efforts entrepris par le Gouvernement malien pour mettre en œuvre l’Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, signé en juin 2015. Cependant, étant donné que les tensions persistent, nous encourageons les parties à poursuivre le dialogue afin d’apaiser les tensions entre les groupes armés et d’atténuer l’instabilité qui en résulte. Il importe donc qu’ils participent au processus de paix pour être intégrés aux structures de l’État.

Plus particulièrement, les patrouilles mixtes que mènent les forces de sécurité maliennes et les insurgés à Gao depuis le 23 février pourraient être élargies progressivement. De même, les efforts que déploient les autorités intérimaires dans les villes de Kidal, Gao et Tombouctou doivent être renforcés pour faire avancer l’application de l’Accord de paix. Il importe de prévenir les tentatives des groupes armés de faire dérailler le processus de paix en poursuivant énergiquement le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Notre pays convient pleinement avec l’Union africaine (UA), la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO), l’ONU et l’Union européenne, comme elles l’ont affirmé dans leur déclaration commune du 7 mars, que l’application de l’Accord de paix dans le cadre du processus d’Alger est le seul moyen de réaliser une paix durable. Le rôle de médiation louable que joue l’Algérie doit être pleinement appuyé en mettant l’accent sur la promotion d’un règlement politique en tant que solution optimale.

Le Kazakhstan réitère son appui aux efforts que déploient l’UA, la CEDEAO et les pays de la région saharo-sahélienne pour renforcer la sécurité aux frontières et la coopération régionale. Une stratégie régionale est le moyen le plus efficace de réaliser cet objectif. Nous encourageons donc les États membres du Groupe de cinq pays du Sahel – le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad – à créer une force régionale pour lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale.

Nous nous associons aux autres orateurs pour condamner fermement les attaques violentes perpétrées par des groupes terroristes contre les populations civiles, les travailleurs humanitaires, les forces de sécurité maliennes, la MINUSMA et le personnel français. L’émergence de cinq entités djihadistes et du Groupe de soutien à l’islam et aux musulmans a considérablement accru la menace terroriste dans le pays et dans la région. En sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l’État islamique d’Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, le Kazakhstan engage vivement les forces de sécurité internationales et les formes armées maliennes à étoffer leurs capacités en matière de lutte contre le terrorisme.

Cette situation déstabilisante signifie que la communauté internationale doit trouver les moyens d'appuyer les forces de sécurité maliennes en leur fournissant une assistance financière et technique. La décision récente de l'Union européenne de proroger sa mission EUCAP Sahel Mali jusqu'au 18 janvier 2018 est une stratégie prudente qu'il convient de saluer. Cette mission contribue, en effet, grandement à la réforme du secteur de la sécurité.

La fragilité de la situation sécuritaire, qui se caractérise par une augmentation de la violence interethnique, s'est soldée par une dégradation de la situation des droits de l'homme, une question sur laquelle le Conseil doit se pencher. Dans le même ordre d'idées, il y a lieu de répondre aux griefs et aux frustrations des différentes communautés et en particulier, des jeunes à risque, qui ne profitent pas de l'Accord de paix dans leur vie quotidienne et qui risquent d'être recrutés par des groupes violents.

Nous rendons hommage aux femmes et aux hommes courageux de la MINUSMA pour le sacrifice qu'ils ont fait et remercions les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police des effectifs qu'ils ont mis à disposition, ainsi que les pays qui ont fourni du matériel militaire technique indispensable, comme des hélicoptères et des véhicules blindés de transport de troupes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

Je remercie le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix de son exposé et le Ministre des affaires étrangères Abdoulaye Diop de sa présence ici aujourd'hui. L'appui du Mali aux objectifs de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) est essentiel. Nous apprécions à sa juste valeur le fait que le Ministre soit venu nous présenter en personne les vues de son gouvernement.

Plus tard dans la journée, le Conseil de sécurité entendra un exposé du Secrétaire général sur les opérations de paix des Nations Unies. Le message que je voudrais transmettre aujourd'hui est que nous devons donner aux missions de maintien de la paix des mandats dont ils peuvent s'acquitter. Les gouvernements hôtes et les soldats de la paix doivent travailler de concert pour rendre plus sûre la vie des populations sur le terrain. Nous devons protéger les Casques bleus lorsqu'ils ne peuvent pas faire leur travail. Et nous devons définir des critères pour les missions afin de garantir le respect du principe de responsabilité.

Nous aurons beaucoup plus à dire cet après-midi au sujet du maintien de la paix, mais la Mission au Mali est un bon exemple de mission qui, d'après les États-Unis, doit faire l'objet d'un examen minutieux de la part du Conseil de sécurité. C'est la mission de maintien de la paix la plus dangereuse au monde. Nous mettons des soldats en danger en leur demandant de patrouiller des déserts où Al-Qaida est omniprésent. Les États-Unis sont profondément reconnaissants aux pays courageux qui fournissent des contingents, et nous condamnons dans les termes les plus vigoureux les lâches qui continuent de menacer ces contingents.

Mais la Mission est aujourd'hui confrontée à deux problèmes critiques. La première est que dans beaucoup trop de régions du Mali, il n'y a pas de paix que les Casques bleus peuvent maintenir. Près de deux années se sont écoulées depuis que le Gouvernement et les groupes armés ont signé un accord de paix. Les États-Unis se félicitent de l'établissement de trois des cinq autorités intérimaires dans les régions du nord du Mali, mais nous continuons de constater retard après un retard dans la mise en œuvre effective de l'Accord de paix. Le Gouvernement est absent dans de nombreuses régions du pays et fournit peu de services malgré les besoins humanitaires du peuple malien. La violence ne cesse de s'aggraver, les groupes armés ne déposent pas les armes et les groupes terroristes renforcent leur coopération les uns avec les autres. Donc, nous avons des soldats de la paix sur le terrain pour appuyer un accord de paix qui ne progresse pas.

Le deuxième problème est que le matériel de la Mission n'est tout simplement pas aux normes. La force a pour mandat de faire sentir sa présence pour contrer l'influence des groupes armés et des groupes extrémistes, mais la pénurie chronique de matériel contraint les soldats de la paix au Mali à limiter leurs opérations. Voici quelques exemples. Alors que la menace posée par les engins explosifs improvisés augmente, la force ne dispose actuellement que de 62 % des véhicules blindés de transport de troupes qu'elle aurait dû avoir déployés. Faute de véhicules en nombre suffisant, les soldats de la paix ne peuvent guère s'éloigner de leurs bases pour patrouiller dans les lieux où les populations maliennes ont le plus désespérément besoin de l'aide de l'ONU. Dans la seconde moitié de 2016, seules 10 % des patrouilles dans le dangereux secteur ouest de

la Mission étaient des patrouilles de moyenne ou de longue distance. Cela signifie que les soldats de la paix au Mali ne peuvent être présents dans les zones où les extrémistes prospèrent.

La pénurie d'hélicoptères de la Mission constitue un autre problème. De nombreuses bases de la force se trouvent dans des zones très reculées. Sans hélicoptères, les Casques bleus au Mali doivent emprunter des routes dangereuses pour atteindre ces bases. Le manque d'hélicoptères signifie que les temps de réponses pour les évacuations sanitaires sont beaucoup trop élevés lorsque des soldats de la paix se retrouvent en difficulté. C'est une situation dangereuse, mais si nous agissons rapidement, il y a de l'espoir. Nous pouvons et nous devons faire mieux. Nous devons commencer par le processus politique. C'est pourquoi je salue la présence ici aujourd'hui du Ministre des affaires étrangères. Les États-Unis savent que le Gouvernement malien peut faire davantage pour mettre en œuvre l'Accord de paix.

Nous demandons au Gouvernement de s'atteler sans plus tarder à l'extension de l'autorité de l'État et exhortons les trois parties signataires de l'Accord à honorer l'engagement qu'elles ont pris de mettre fin à la violence. Cela rendra le Mali plus sûr et plus stable. Nous pouvons également redoubler d'efforts pour remédier aux insuffisances de la Mission. Les ressources sont là. Si les soldats de la paix au Mali ont désespérément besoin de plus de véhicules blindés de transport de troupes, les soldats de la paix dans le sud du Liban en ont beaucoup plus et en ont beaucoup moins besoin. Certains pays ont promis de fournir davantage de matériel aux Casques bleus au Mali. Les États-Unis les exhortent à tenir leur promesse le plus rapidement possible. Les pays fournisseurs de contingents à la Mission doivent également honorer l'engagement qu'ils ont pris de donner à leurs soldats la formation et le matériel dont ils ont besoin pour opérer dans ces conditions difficiles.

Enfin, nos conversations au Conseil de sécurité sur la Mission de maintien de la paix au Mali ne peuvent se limiter au matériel. Le mandat de la Mission doit être raisonnable et réalisable. C'est pourquoi, dans les mois à venir, les États-Unis vont examiner de près les tâches qui ont été confiées à la force et la répartition de son personnel. Je suis sûre que le Conseil conviendra avec moi que les soldats de la paix au Mali doivent se voir donner les moyens de réussir. Nous voulons un mandat qui permet à la Mission de jouer un rôle plus efficace. Les soldats de la paix au Mali opèrent dans des conditions très difficiles, mais leur mission est essentielle. Ils risquent leur vie chaque jour pour aider le peuple malien. En travaillant ensemble, le Conseil, les pays fournisseurs de contingents et leurs partisans au sein de la communauté internationale peuvent aider cette opération de maintien de la paix à faire de réels progrès pour appuyer la paix au Mali. Nous n'avons plus de temps à perdre.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de l'intégration africaine de la République du Mali.

M. Diop (Mali) : C'est naturellement toujours avec un plaisir renouvelé que je me présente devant le Conseil de sécurité, à l'occasion de l'examen du rapport trimestriel (S/2017/271) du Secrétaire général sur la situation au Mali. Pour la circonstance, je suis accompagné de M. Mohammed El Mokhtar, Ministre de la réconciliation nationale, mais aussi du Conseil diplomatique du Président de la République du Mali, pour dire au Conseil que la délégation malienne prend note du rapport du Secrétaire général et félicite le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de la présentation de son rapport.

Depuis l'examen par le Conseil du dernier rapport (S/2016/1137) du Secrétaire général sur la situation au Mali, en janvier (voir S/PV.7864), des progrès importants, j'allais dire même substantiels, ont été enregistrés dans les domaines à la fois politique et sécuritaire, mais aussi dans le rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national, la protection des droits de l'homme, le développement et l'action humanitaire. Je me réjouis de ce que ce rapport souligne les progrès accomplis et reconnaît les efforts déployés à cet égard par le Gouvernement de la République du Mali, sous le leadership et l'engagement déterminé de S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, Président de la République du Mali et Chef de l'État.

Le Président de la République du Mali, dans son discours du Nouvel An, a annoncé d'importantes mesures pour l'année 2017 dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

Aujourd'hui, il me plaît de confirmer au Conseil, qu'en plus de nombreuses mesures institutionnelles en cours, la Conférence d'entente nationale vient de se tenir

avec succès du 27 mars au 2 avril dernier 2017 à Bamako. Cette Conférence d'entente nationale a été l'occasion de retrouvailles entre les filles et les fils d'un même pays, le Mali. La Conférence a tenu toutes ses promesses : elle a été totalement inclusive, car toutes les parties prenantes maliennes étaient à bord du train de la paix et de la réconciliation nationale, notamment le Gouvernement malien, la Coordination des mouvements de l'Azawad, la Plateforme, les partis politiques de la majorité comme de l'opposition et l'ensemble des forces vives de la nation malienne. Les débats francs, approfondis et ouverts dans une liberté totale de parole et de ton, conformément à l'article 5 de l'Accord, ont abouti à des recommandations pertinentes qui serviront de base, sous la direction du Président de la République, à l'élaboration d'une charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale.

Une autre action majeure dans la mise en œuvre de l'Accord a été le compromis trouvé par les parties, autour de la désignation des présidents des autorités intérimaires pour l'ensemble des régions du nord du Mali, lors de la réunion de haut niveau du Comité de suivi de l'Accord tenue à Bamako, le 10 février 2017. Ces autorités intérimaires, faut-il le rappeler, ont été effectivement installées le 28 février à Kidal, et le 2 mars à Gao et à Ménaka. À la faveur des consultations conduites par le Haut Représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'Accord, il sera procédé, nous le souhaitons, le 13 avril, à l'installation des autorités intérimaires de Tombouctou et de Taoudénit, plaise à Dieu.

Dans le domaine de la défense et de la sécurité, le Gouvernement malien a pris les mesures nécessaires pour l'opérationnalisation des patrouilles mixtes. L'attaque terroriste contre le camp du Mécanisme opérationnel de coordination à Gao, le 18 janvier 2017, aussi odieuse soit-elle, n'aura en rien entamé la détermination des parties maliennes à réussir ce processus. La réforme du secteur de la sécurité est en chantier, tout comme le processus de cantonnement et celui du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR).

Parallèlement à ces actions, 1e processus de révision de la Constitution suit son cours, l'objectif étant de prendre essentiellement en compte les dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, notamment à travers la mise en place d'une deuxième chambre du Parlement. Le Gouvernement a déjà saisi l'Assemblée nationale d'un projet de loi dans ce sens. Ce projet de loi, une fois adopté par la représentation nationale, sera soumis au peuple malien, par référendum, avant la fin de cette année.

Au-delà de ces mesures, le Gouvernement poursuit ses actions de développement sur le terrain, là où les conditions de sécurité le permettent naturellement, et ce, à travers les projets et programmes comme 1e Programme d'urgence pour la relance du développement des régions du nord du Mali, mais également le Programme de reconstruction et de relance économique.

Les progrès que je viens de souligner ont été rendus possibles, comme je l'ai indiqué, grâce au leadership et à l'engagement personnel déterminé du Président de la République du Mali, mais aussi au rétablissement progressif de la confiance entre l'ensemble des parties prenantes maliennes. Cependant, ces acquis, encore fragiles, ne doivent pas faire perdre de vue les défis actuels, défis multiples auxquels le processus reste confronté. Au nombre de ces défis, figurent naturellement les questions liées à la mobilisation des ressources pour une application effective de l'Accord, mais aussi des ressources pour la mise en œuvre du processus de cantonnement et de DDR, la restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national, un objectif stratégique d'une extrême importance pour le Gouvernement malien, et aussi la fourniture des dividendes de la paix aux populations des régions affectées par cette crise, pour ne pas dire à l'ensemble des populations maliennes aujourd'hui qui ressentent l'impact de cette crise.

La situation sécuritaire dans les régions du centre du Mali constitue également une source de préoccupation pour les autorités maliennes. Pour y faire face, le Gouvernement a adopté trois mesures importantes. La première est l'adoption d'un plan de sécurisation intégré de ces régions qui vise entre autres à assurer 1a présence et l'opérationnalité de l'administration publique à tous les niveaux et des services sociaux de base, mais qui permette aussi de lutter contre la prolifération des armes légères, et de coordonner, suivre et évaluer la stratégie de lutte contre l'insécurité et le terrorisme dans cette région du centre.

La deuxième mesure vise la mise en œuvre de mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits, et la dernière est la mise en place d`un pôle de magistrats travaillant avec les leaders traditionnels dans le cadre de la justice transitionnelle. La réalisation de ces mesures requiert un appui conséquent de l'ensemble des partenaires du Mali.

Dix mois après l'adoption de la résolution 2295 (2016), je voudrais faire observer que les dispositions pertinentes de cette résolution peinent malheureusement toujours à se matérialiser sur le terrain à cause, notamment des lacunes que les membres mêmes du Conseil viennent de souligner par rapport à la capacité opérationnelle dont la mission a besoin pour pouvoir remplir correctement son mandat.

Aussi, voudrais-je insister sur la nécessité pour le Conseil de sécurité de doter la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) des moyens adéquats lui permettant de s'acquitter pleinement de son mandat de stabilisation du Mali et d'accompagnement du Gouvernement dans ses efforts de rétablissement progressif de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national.

À cet égard, nous voudrions accueillir favorablement l'annonce faite par l'Ambassadeur Seck du Sénégal du déploiement prochain de la Force de réaction rapide au sein de la MINUSMA, force constituée d'un contingent sénégalais, mais aussi, je voudrais, Madame la Présidente, insister, à la suite de plusieurs membres du Conseil dont la Chine, l'Égypte, le Kazakhstan et le Sénégal, sur la nécessité de renforcer les capacités des Forces de défense et de sécurité maliennes, parce que quel que soit le mandat, en définitive il appartiendra au Gouvernement malien, aux Forces de défense et de sécurité maliennes, qui n'ont pas de limitation de mandat, qui n'ont pas de limitation de durée, de faire ce travail sur le terrain. Aujourd'hui, nos forces sont celles qui sont en première ligne et qui enregistrent le plus de pertes face aux groupes terroristes. Donc il est extrêmement important de voir cette question en parallèle par rapport au renforcement de la Mission elle-même,

C'est le lieu aussi de réitérer notre appel à tous les partenaires afin qu'ils honorent les engagements pris en faveur du processus de paix au Mali.

L'un des défis majeurs à la mise en œuvre de l'Accord de paix au Mali reste la recrudescence des attaques des groupes terroristes, extrémistes violents et de narcotrafiquants contre les populations civiles, les Forces de défense et de sécurité maliennes et les forces internationales, mais encore plus récemment contre les mouvements signataires de l'Accord qui deviennent de plus en plus également des cibles des groupes terroristes. Ce défi, le Mali le partage avec les pays de la région du Sahel, le défi terroriste. Ce défi, le Mali et les pays du Sahel le partagent avec le reste du monde. Donc il s'agit d'un défi et d'une menace mondiaux.

En effet, le Conseil de sécurité est suffisamment informé, comme l'a indiqué un éminent membre du Conseil, de la situation en Libye et de la menace que celle-ci fait peser sur les États de la région du Sahel. Le Conseil a pu mesurer, lors de sa visite sur le terrain le mois dernier dans le bassin du lac Tchad, la gravité de la situation d'ensemble au Cameroun, au Nigéria, au Niger et au Tchad, notamment du fait des activités du groupe terroriste Boko Haram.

C'est pour faire face à cette situation sécuritaire préoccupante que les chefs d'État du G5 Sahel ont décidé, lors de leur deuxième Sommet ordinaire, tenu à Bamako 1e 6 février 2017, de la création d'une force conjointe pour lutter contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et l'immigration clandestine dans l'ensemble de l'espace G5 Sahel. Le Mali, en sa qualité de Président en exercice du G5 Sahel, coordonne le processus devant aboutir à la création de cette force le plus rapidement possible. Son concept stratégique d'opération sera examiné dès la semaine prochaine, le 13 avril 2017, par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine qui, à son tour, le soumettra ensuite à l'approbation du Conseil de sécurité.

Nous souhaitons qu'à cette occasion, le Conseil puisse, une fois saisi, s'attaquer énergiquement à cette question et autoriser sans tarder le déploiement de cette force conjointe du G5 Sahel, avec le soutien financier des Nations Unies et des partenaires du Mali nécessaire à son fonctionnement. Je me félicite ici de l'appui du Secrétaire général à la création de cette force, qui travaillera en étroite coordination et, je le répète, en parfaite intelligence et en synergie avec la MINUSMA, avec la force Barkhane et avec l'ensemble des pays, institutions et partenaires qui sont impliqués dans cette région. Je voudrais aussi indiquer que l'objectif des chefs d'État du G5 Sahel n'est pas de s'engager dans une guerre sans fin. Nous avons conscience qu'en menant cette lutte contre les groupes terroristes nous créons un environnement qui sera plus favorable également à la MINUSMA pour pouvoir accomplir sa mission. Nous le faisons avec la pleine conscience que nous nous inscrivons pleinement, et j'insiste, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Donc cette force ne pourra que créer les conditions d'une meilleure application des engagements pris par toutes les parties.

S’agissant de la situation des droits de l’homme, évoquée aux paragraphes 33 à 40 du rapport du Secrétaire général, le Gouvernement malien prend note naturellement des éléments d’appréciation qui ont été fournis à ce niveau. Il faut rappeler que la majorité des cas d’allégations de violations documentés et imputés au Gouvernement sont commis dans des zones où les services judiciaires et d’enquête sont absents, notamment du fait de l’insécurité. En tout état de cause, je puis réitérer la détermination des autorités maliennes à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir, et au besoin, punir les cas avérés de violation des droits de l’homme. Je dois ici préciser qu’il s’agit à ce stade d’indices et que seule une information judiciaire sur le terrain peut permettre d’établir qui sont les acteurs sur place, et éventuellement les poursuivre.

Je ne saurais terminer sans adresser les chaleureuses félicitations du Gouvernement malien à la délégation des États-Unis pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et lui souhaiter plein succès dans l’exercice de cette présidence. Mes félicitations vont également au Royaume-Uni pour la conduite remarquable des travaux du Conseil de sécurité au cours du mois écoulé, dont l’un des temps forts a été justement l’adoption de la résolution 2347 (2017) relative à la protection du patrimoine culturel. Le Mali, victime de la destruction d’une partie de son patrimoine culturel lors de l’occupation des régions du nord, s’est tout naturellement porté coauteur de cette résolution, initiée par la France et l’Italie que je tiens à saluer.

Qu’il me soit permis aussi de saluer le travail accompli par M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint sortant, après six longues années passées à la tête du Département des opérations de maintien de la paix. Par la même occasion, je me permets de féliciter notre cher ami, M. Jean-Pierre Lacroix, suite à la confiance placée en lui par le Secrétaire général pour occuper ce poste stratégique. Je voudrais l’assurer naturellement de la coopération pleine et entière des délégations maliennes ici et ailleurs, et notamment du Gouvernement malien. Il me plaît d’exprimer à nouveau la reconnaissance du peuple et du Gouvernement maliens aux Nations Unies, aux pays et institutions membres du Comité de suivi présidé par l’Algérie, aux pays fournisseurs de contingents et à la communauté internationale pour les sacrifices consentis en vue du règlement définitif de la crise malienne.

Je voudrais à cet instant rendre hommage à toutes les victimes de cette crise, civiles comme militaires, étrangères comme maliennes, tombées au champ d’honneur. Qu’il me soit permis d’insister sur la perte, hier, du soldat français, Julien Barbé, tombé en pleine mission au Mali, et de saisir cette occasion pour exprimer au Conseil des ministres mais aussi au Président français, M. François Hollande, et au peuple français les condoléances attristées du Président de la République du Mali et de l’ensemble du peuple malien. Cet incident tragique est là une fois encore pour nous rappeler le sacrifice consenti par la France et par beaucoup d’autres pays pour la stabilité de notre pays. Nous souhaitons que cette mort ne soit pas vaine.

Je salue enfin l’action menée par la force française Barkhane et le remarquable travail des femmes et des hommes de la MINUSMA, avec à leur tête, le Représentant spécial, M. Mahamat Saleh Annadif, avec qui le Gouvernement malien entretient d’excellentes relations de coopération et de travail.

Avant de conclure, je voudrais dire également que j’ai entendu les membres du Conseil. Je comprends les attentes qui sont exprimées autour de cette table par les membres du Conseil. Je comprends aussi l’impatience de chacun, qui est éprouvée également par les Maliennes et les Maliens qui sont sur le terrain et qui, tous, veulent que nous allions vite, que nous allions beaucoup plus vite pour pouvoir sécuriser notre pays, le mettre à l’abri et le stabiliser. Ces messages, je les ai entendus. Je les transmettrai aux hautes autorités maliennes.

Je suis convaincu que nous mettrons tout en œuvre pour continuer à mériter la confiance qui a été placée en notre pays, en notre peuple par le Conseil. Nous souhaitons, avec la grâce de Dieu, pouvoir imprimer, dans les mois et les semaines à venir, une nouvelle dynamique au processus de paix au Mali pour faire en sorte que nous puissions avoir une paix et une stabilité qui soient contagieuses pour l’ensemble de la région.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. Diop de sa déclaration. Nous nous félicitons vivement de sa présence ici, car nous avions tous besoin d’entendre son analyse de la situation. Nous tenons également à féliciter une nouvelle fois M. Lacroix. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec lui.

La séance est levée à midi.